Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260504-2026_CCAS_08-DE

MELLAC
MELLAG

CCAS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le C.C.A.S. s'est réuni en mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Christophe LESCOAT.

Présents : ALLOUARD PHILLIPE, BALAVEN Céline, BOURRÉE Jean-Yves, DENIE Jeanine, GRALL Claude, ROBERT-HERVE Florence, KERVAGORET Yvonne, LANDREIN Lydie, LE CRANN Nolwenn, LESCOAT Christophe, PÉRON Christelle, PÉRON Marie-Christine, PERRON Pauline, SCELO Françoise, YHUEL Françoise.

Le Quorum étant atteint, le C.C.A.S. peut donc valablement délibérer.

Elus	Présents	Votants
15	15	15

Mme Yvonne KERVAGORET est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-CCAS-08
Affectation du résultat

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de Christophe LESCOAT,

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

2025		
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	30 768,31 €	2 427,73 €
Dépenses	28 619,65 €	2 427,73 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260504-2026_CCAS_08-DE

Résultat de l'exercice	***2 148,66 €***	***0,00 €***
Excédent reporté de 2024	8 976,75 €	4 806,84 €
Excédent reporté en 2026	***11 125,41 €***	***4 806,84 €***
Résultat global	***15 932,25 €***	

Au vu de ce résultat, il est proposé d'affecter le résultat 2025 sur le budget 2026 de la manière suivante :

Recette de fonctionnement – Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 11 125,41 €
Recette d'investissement – Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 4 806,84 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) d'adopter l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique 2026 à hauteur de 11 125.41€ du budget du CCAS.

- en recette de fonctionnement (compte 002) dans son intégralité, soit 11 125,41 €,
- le solde d'exécution dégagé sur la section d'investissement pour 4 806,84 € étant inscrit en recette d'investissement (compte 001).

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et Délibéré à Mellac,
Le 4 mai 2026
Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire
Le Président,
Christophe LESCOAT

MAIRIE DE MELLAC
29300 FINISTÈRE